

ÉTUDES Horticulture



CHIFFRES CLÉS PAYSAGISTES CONCEPTEURS ET ASSIMILÉS DONNÉES 2023

Cette étude présente un état des lieux de la profession à l'issue de l'année 2023 selon une enquête menée par **Xerfi Spécific pour FranceAgriMer et VALHOR**. Cette synthèse est constituée de deux parties. La première est une photographie en 2023 du parcours et de la situation professionnelle des diplômés de la profession. La seconde présente le bilan économique des agences privées des paysagistes concepteurs et assimilés.

Méthodologie

Les données d'enquête ont été collectées de février à mars 2024 selon un mode mixte online et phoning. Au total, 678 paysagistes concepteurs et assimilés ont répondu au questionnaire. Les traitements statistiques des informations obtenues à partir de ces questionnaires ont été analysés et résumés au sein de cette synthèse.

Le parcours et la situation professionnelle des diplômés de la profession des paysagistes concepteurs et assimilés

Origine des diplômés par école

En 2023, les diplômés en conception paysagère et assimilés sont plus nombreux à être issus de l'ENSP Versailles-Marseille (34%), suivis par ceux de l'Institut Agro Rennes-Angers (12%), l'ENSP Blois (10%) et de l'ENSAP Bordeaux (9,5%). L'ESAJ et l'ENSAP Lille forment moins de 10% des

diplômés chacun et 13% ont obtenu leur diplôme à l'étranger (HEPIA Lullier, Gembloux Agro-Bio Tech + autres).

Répartition des paysagistes concepteurs et assimilés selon leur formation

	2023
ENSP Versailles Marseille	34 %
Institut Agro Rennes-Angers (anc. AgroCampus Ouest)	12 %
ENSP Blois	10 %
ENSAP Bordeaux	9,5 %
ESAJ	7,5 %
Gembloux Agro-Bio Tech (Belgique)	6 %
HEPIA Lullier (Suisse)	5 %
ENSAP Lille	5 %
Autres Pays	2 %
Autres	9 %

Cadre d'exercice professionnel

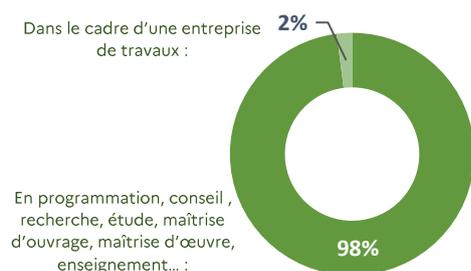
Sur les 4 550 diplômés de la profession, 87% sont concernés par une activité de conception en paysage en 2023: cela représente 3 950 diplômés. Cette proportion reste largement majoritaire depuis la première édition du rapport (83% en 2015 et 82% en 2020).

Activités des diplômés du fichier d'enquête 2024

Fichier constitué en 2024 4 550 diplômés	87 % (82 %)	Diplômés concernés par une activité de conception en paysage Soit 3 950 diplômés
	13 % (18 %)	Diplômés non concernés par une activité de conception en paysage Soit 600 diplômés

Figurent entre parenthèses les résultats de 2020

Répartition des paysagistes concepteurs et assimilés selon leur activité en 2023



Pour 100 personnes (soit 2 % de l'échantillon), il s'agit d'une activité dans le cadre d'une entreprise de travaux. Les 3 850 personnes restantes (soit 98 % des diplômés) exercent leur activité en programmation, conseil, recherche, étude, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, enseignement, etc.

Âgés en moyenne de 42 ans, les paysagistes concepteurs et assimilés exercent en 2023 depuis 15,5 ans dans leur profession et occupent leur fonction actuelle depuis 9 ans en moyenne.

Activités secondaires

Les activités secondaires concernent 23 % des paysagistes concepteurs et assimilés, et 18 % lorsque cette activité est en lien avec le métier de paysagiste concepteur et assimilé. Cette part est en baisse par rapport à 2020, quel que soit le statut, atteignant 39 % chez les autoentrepreneurs (47 % en 2020), 29 % chez les dirigeants (47 % en 2020) et seulement 11 % chez les salariés (14 % en 2020).

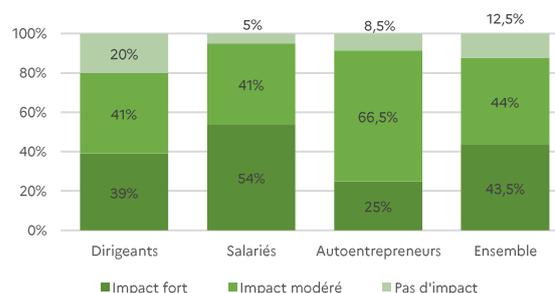
Principalement effectuées dans le secteur de l'enseignement-recherche (38 % des activités secondaires) et de paysagiste conseil de l'État (24 %), les activités secondaires occupent en moyenne 21 % du temps de travail des professionnels concernés, une part également en diminution quelle que soit la catégorie considérée depuis 2015.

Changement climatique

L'impact du changement climatique sur leur activité est ressenti par 88 % des professionnels en 2023, dont 44 % un impact modéré et 44 % un impact fort. Parmi eux, les salariés sont plus nombreux à témoigner d'un impact fort, à hauteur de 54 %, contre 39 % pour les dirigeants et 25 % pour les autoentrepreneurs.

Impacts du changement climatique en 2023

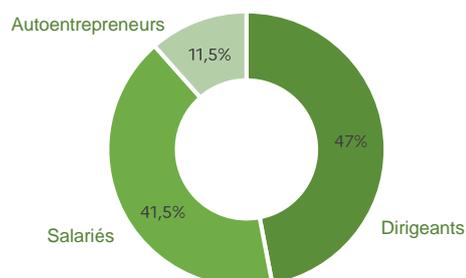
(% de paysagistes concepteurs et assimilés)



Emplois en programmation, conseil, recherche, étude, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, enseignement, etc.

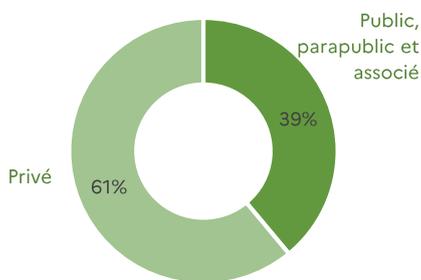
En 2023, 98 % des diplômés de la profession exerçant une activité de concepteur paysagiste sont employés en programmation, conseil, recherche, étude, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, enseignement, etc.

Répartition des paysagistes concepteurs et assimilés selon leur position professionnelle en 2023



Cela comprend 1 600 salariés, âgés en moyenne de 37 ans. Ces derniers exercent à hauteur de 39 % dans le public, parapublic et associé et de 61 % dans le privé, une répartition quasi-identique depuis 2015. À l’instar des années précédentes, les communes et communautés de communes ou urbaines restent le principal employeur des salariés dans le secteur public (36 % des salariés). Côté secteur privé, la majorité des salariés concernés travaille en agence paysagiste concepteur (58 %).

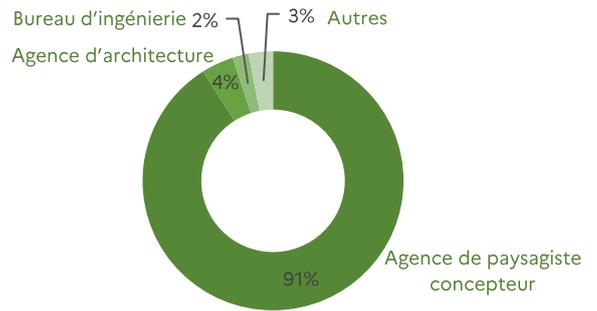
Répartition des salariés par secteur en 2023



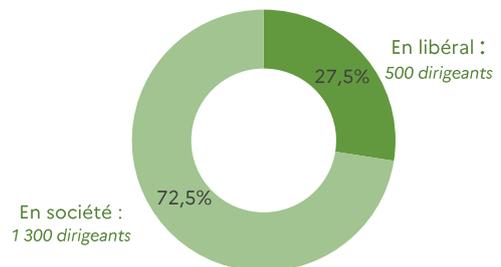
Hormis les 1 600 salariés, les secteurs d’activités mentionnés ci-dessus comptent également 1 800 dirigeants en 2023, avec un âge moyen de 47 ans. Plus de neuf dirigeants sur dix (91 %) exercent dans une agence de paysagiste concepteur. Les 9 % restants dirigent une agence d’architecture (4 %), un bureau d’ingénierie (2 %) ou une autre structure (3 %).

Ils sont 73 % à exercer en société contre 28 % en libéral. Comme en 2020, plus de huit dirigeants sur dix possèdent le titre de paysagiste concepteur reconnu par le Ministère en charge de l’Écologie en 2023 (88 %). En outre, 60 des 200 dirigeants ne le possédant pas envisagent une Validation des Acquis de l’Expérience (VAE) en 2023.

Répartition des dirigeants selon le type d’entreprise en 2023



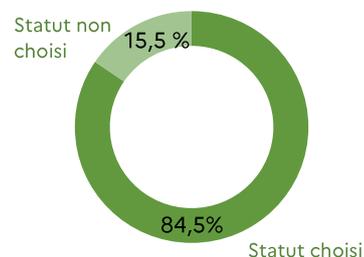
Répartition des dirigeants selon le type d’exercice en 2023



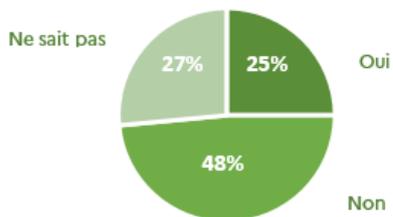
L’autoentrepreneuriat

Enfin, les 550 paysagistes concepteurs et assimilés restants sont autoentrepreneurs et ont 38 ans en moyenne. Pour 85 % d’entre eux, ce statut est choisi. Les perspectives d’évolution restent faibles, étant donné que près de la moitié d’entre eux (48 %) n’envisage pas de devenir dirigeant dans les cinq prochaines années, contre un quart en ayant l’ambition.

Part des autoentrepreneurs dont le statut est choisi en 2023



Part des autoentrepreneurs qui envisagent de devenir dirigeant d'agence dans les 5 prochaines années en 2023



Emplois en entreprise de travaux

Les 100 paysagistes concepteurs et assimilés employés dans une entreprise de travaux en 2023 sont pour un tiers dirigeants et deux tiers salariés. Depuis 2015, la part des dirigeants augmente légèrement : elle était de 22 % en 2015 et de 30 % en 2020. La moitié des professionnels concernés exerce dans le secteur d'activité des études et 10 % dans le secteur travaux.

Répartition des paysagistes concepteurs et assimilés selon leur situation professionnelle



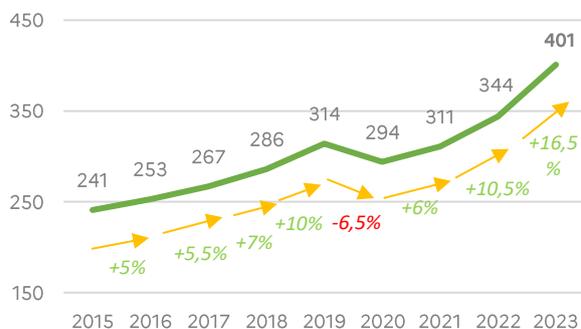
L'activité économique des agences privées des concepteurs paysagistes et assimilés

Cette seconde partie se concentre sur l'activité économique des agences privées des concepteurs paysagistes et assimilés, au nombre de 1300 en 2023. Ainsi, ces résultats ne se concentrent plus sur les diplômés de la profession, mais considèrent les agences privées des paysagistes concepteurs et assimilés.

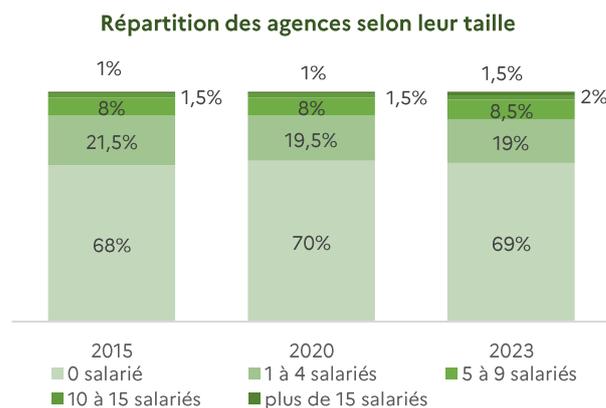
Chiffre d'affaires

Avec 32 500 projets en 2023, les agences privées de concepteurs paysagistes et assimilés ont accumulé un chiffre d'affaires de 401 millions d'euros en 2023, ce qui correspond à un chiffre d'affaires moyen de 308 500 euros par agence (la médiane se situe à 157 000 euros). Le chiffre d'affaires 2023 est associé à 25 projets par agence en moyenne, soit un chiffre d'affaires moyen d'environ 12 300 euros par projet.

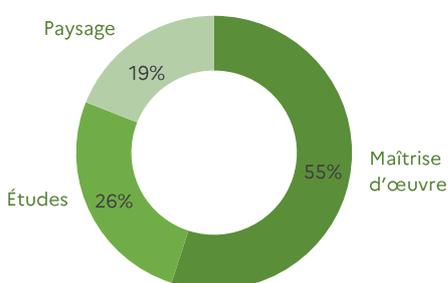
Évolution du CA HT 2015-2023 (M€ HT)



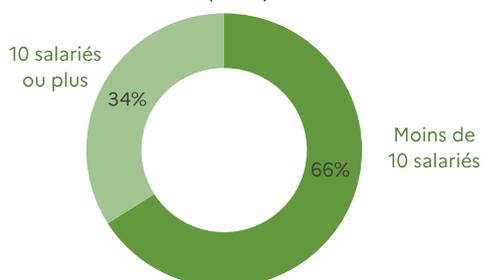
Le chiffre d'affaires de l'année est majoritairement issu de l'activité de maîtrise d'œuvre (55 %) et à hauteur de 26 % des études et de 19 % de l'activité paysage. Les entreprises de plus de 10 salariés génèrent une nouvelle fois un tiers du chiffre d'affaires, comme en 2020, alors qu'elles représentent uniquement 4 % des agences (3 % en 2020).



Répartition du CA 2023 selon les activités
(% CA)



Répartition du CA 2023 selon la taille des agences
(% CA)



Effectifs des agences privées de concepteurs paysagistes et assimilés

Au 31 décembre 2023, les agences privées de concepteurs paysagistes et assimilés dénombrent 3 850 emplois et 1 800 associés. Cela représente 2,9 emplois par agence, sachant que 69 % des agences n'ont aucun salarié, une part stable depuis 2015.

Les dirigeants des agences privées ont 47 ans en moyenne, exercent depuis 20 ans dans la profession et depuis 13 ans dans leur fonction actuelle.

Les salariés, au nombre de 2 350 en 2023, sont plus jeunes (36,5 ans en moyenne). Ils ont une ancienneté dans la profession de 9,5 ans et occupent leur poste actuel depuis 5 ans et demi en moyenne. Par ailleurs, le phénomène de concentration observé depuis 2015 se poursuit : les plus grandes structures réunissent désormais 27 % des salariés contre 25 % en 2020 et 14 % en 2015.

Majoritairement issus de formation paysagiste (63 %), les salariés des agences privées sont aussi 12 % d'architectes, 6 % d'ingénieurs, 6 % d'urbanistes et 3 % de graphistes. Les géographes et les écologues représentent quant à eux une faible part de l'ensemble, à hauteur de 1 %.

Difficultés de recrutement et situation financière

Particulièrement préoccupés par la rémunération des missions (73 % des dirigeants), les commandes (45 %), la gestion des missions (43 %) et les recrutements (22 %), les dirigeants ont été 43 % à faire appel à au moins un autoentrepreneur en 2023. Ces sollicitations visaient principalement à répondre aux difficultés d'embauche (motif évoqué par 32 % des dirigeants), des

raisons économiques (29 %) et des besoins ponctuels et spécifiques (26 %).

En ce qui concerne la **situation financière** des agences, la note moyenne attribuée par les dirigeants à la fragilité financière de leur entreprise est de 2,25/5*, ils sont :

- 21 % à attribuer une note supérieure à 3/5, dont 7 % déclarant une fragilité extrême ;
- 79 % à attribuer une note inférieure ou égale à 3/5, dont 13 % faisant état d'une belle solidité.

**Les notes vont de 0 à 5 avec 5 représentant une situation extrêmement fragile.*

Rédaction : Xerfi Spécific / VALHOR / FranceAgriMer



Directrice de la publication : Christine Avelin / Rédaction : direction Marchés, études et prospective

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 / 93555 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 73 30 30 00 — www.franceagrimer.fr

 FranceAgriMer
 @FranceAgriMerFR